

Date facturation : 30/09/2026
Date échéance : 10/10/2026
Code client : CL2511-0574
Code comptable client : 411VELAYEXPRESS
Réf. commande : CO2609-00747 / 28/09/2026
Réf. expédition : BL2609-00845 / 01/10/2026

Émetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

Velay express'o
Facturation
31 avenue de mondon
43000 ESPALY-SAINT-MARCEL

Numéro TVA: FR57850870726

Expédition à

Velay express'o
SARL VELAY EXPRESS'O
Livraison le vendredi matin uniquement sur RDV appeler 30 min avant la livraison 06-69-28-62-31
46 avenue de l'ermitage
43000 ESPALY-SAINT-MARCEL

Numéro TVA: FR57850870726

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3081 - AROME CACAO VAN HOUTEN CRUNCHY X25 GOB CARTON X12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 18069070)	5,5%	86,50	13	35%	730,93
3027 - CAPPUCCINO CLASSIC X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011298)	5,5%	68,70	13	35%	580,52
3032 - CAPPUCCINO VANILLE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21011298)	5,5%	68,70	13	35%	580,52
3060 - PREPARATION BOISSON GOUT THE PECHE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière, Code SH, Code TARIC: 21012098)	5,5%	62,45	13	35%	527,70

Conditions de règlement: 10 jours

Mode de règlement: Ordre de prélèvement (sur compte FR7618...)

Total net avant remise	3 722,55
Remise totale	1 302,88
Total HT	2 419,67
Total TVA 5,5%	133,07
Total TTC	2 552,74
Payé	0,00
Avoirs ou excédent reçu	94,22
Reste à payer	2 458,52

Versements déjà effectués

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'acquittement, la restitution des marchandises et aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payé. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 1975-1387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture. [Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf](https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf)